



**Protocole d'organisation d'événements
et de compétitions en biathlon au
Centre Myriam Bédard
en contexte de la pandémie**

3 novembre 2021

INTRODUCTION

Le contexte actuel de la pandémie touche toute la collectivité. Le Protocole d'organisation d'événements et de compétitions en biathlon de la FQB vise à respecter les règles et les normes de la Direction de la santé publique du gouvernement du Québec pour la tenue de compétitions nationales, provinciales et régionales pour la saison 2021-2022.

Ce Protocole est évolutif et peut donc changer selon les directives de la Direction de la santé publique du gouvernement du Québec afin d'assurer la santé et la sécurité des athlètes, des organisateurs, des bénévoles, des partenaires et des spectateurs.

La FQB s'engage à suivre les conseils et les instructions des autorités de la santé publique du Québec, du Canada et des Forces armées canadiennes, propriétaire du Centre Myriam Bédard de la garnison de Valcartier et de Biathlon Canada.

1. AUTORITÉS DÉCISIONNELLES

Instances gouvernementales

MSSS - MEQ - INSPQ - CNESST

Décrètent les règles, les consignes sanitaires et les mesures de confinements et de déconfinements.

Propriétaires des installations sportives

Municipales - Scolaires - Sites privées - OBNL

Déterminent les conditions d'ouverture et de fermeture ainsi que la gestion des installations sportives suite aux consignes des instances gouvernementales.

Fédérations sportives

Provinciales - Nationales

Établissent les directives spécifiques au sport concerné en s'assurant d'élaborer le cadre et le support à ses membres dans l'application des consignes sanitaires en vigueur.

Instances locales

Clubs - Associations régionales

Décident et définissent le cadre et la conformité des services offerts selon les consignes sanitaires des autorités décisionnelles. Ils sont responsables de la gestion de leurs membres et personnel en s'assurant de la viabilité économique à long terme.

Participants

Entraîneurs - athlètes - parents - bénévoles - spectateurs

Décident de participer aux activités selon les conditions à respecter des autorités. S'assurent de ne pas avoir de symptômes et qu'il n'y a pas eu contact avec une personne ayant été déclarée positive à la COVID-19.

2. PASSEPORT VACCINAL, CODE QR ET PREUVE D'IDENTITÉ



Le passeport vaccinal, le code QR et une preuve d'identité sont obligatoires pour tout participants à des compétition nationales et provinciales au Centre Myriam Bédard.

Le comité organisateur doit disposer du personnel et es applications pour valider le passeport, code QR et l'identité.

3. SYMPTÔMES DE LA COVID-19

Les principaux symptômes de la COVID-19 sont les suivants :

- Fièvre 38 °C (100,4 °F) et plus;
- Symptômes respiratoire (toux, essoufflement, difficulté à respirer);
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût;
- Fatigue importante;
- Vomissement, nausées ou diarrhées;
- Mal de gorge;
- Douleurs musculaires (non liées à un effort physique
- Perte d'appétit importante.

Par respect pour vos coéquipier(ère)s, votre entraîneur et leurs familles, ne vous présentez pas à la compétition si vous démontrer ou ressentez un signe ou un symptôme de maladie, lié ou non à la Covie-19.







Un isolement de 24 heures est requis pour observer une progression ou une diminution de signes et de symptômes. Après votre observation de 24 heures, remplissez le questionnaire d'auto-évaluation en ligne, [cliquez ici](#), ou consultez le guide d'autosoins, [cliquez ici](#).





Si à l'intérieur de ce temps votre situation se détériore, communiquer avec la ligne 1 877 644-4545.

Toute personne ayant entré en contact avec une personne déclaré Covid-positif doit obligatoirement le déclarer à son entraîneur et au comité organisateur et s'isoler pendant 14 jours.

4. CONSIGNES À RESPECTER

Afin d'atténuer la propagation de la COVID-19, voici les consignes sanitaires à suivre en tout temps. L'objectif est d'éviter d'être infecté et de propager le virus à d'autres personnes.

	<p>Preuve vaccinale avec code QR et identité</p> <p>Tous les athlètes, entraîneurs et bénévoles doivent avoir une preuve de vaccination avec un code QR ou un test PCR COVID-19 négatif ne dépassant pas 72 heures et une preuve d'identité.</p>
	<p>Port du masque</p> <p><u>Extérieur</u> Le port du masque est obligatoire pour les athlètes, les organisateurs, les bénévoles, les partenaires et les spectateurs lors de déplacement à l'extérieur.</p> <p>L'athlète en phase d'entraînement en ski de fond et en tir ainsi qu'en de compétition pourra enlever son masque.</p> <p><u>Intérieur</u> Le port du masque est obligatoire pour tous à l'intérieur du bâtiment du Centre Myriam Bédard.</p>
	<p>Table d'accueil</p> <p>Organisateurs, athlètes, entraîneurs, accompagnateurs, bénévoles, partenaires, spectateurs se présentent à la table d'accueil à son arrivée au Centre Myriam Bédard.</p> <p>À chacune des journées de compétition et d'entraînement obligatoire, toutes ces personnes devront répondre à un cours questionnaire et apposer leur signature au bas du questionnaire.</p>
	<p>Distanciation physique d'un mètre</p> <p>La distanciation d'un mètre doit être respectée en tout temps à l'extérieur et à l'intérieur.</p>
	<p>Lavage ou désinfection des mains</p> <p>Le lavage ou désinfection des mains pour l'accès au Centre Myriam Bédard et pour entrer à l'intérieur du bâtiment est obligatoire et le plus souvent possible.</p>
	<p>Éternuement</p> <p>Éternuer et tousser dans votre coude.</p>

	<p>Bâtiment du Centre Myriam Bédard</p> <p>Les participants auront accès au bâtiment du Centre Myriam Bédard exclusivement pour utiliser le bloc sanitaire et ceux ayant besoin de soin dans la salle réservée à cet effet.</p> <p>Un maximum de 25 personnes est permis en même temps à l'intérieur du bâtiment du Centre Myriam Bédard en respectant les règles de la Direction de la Santé publique du gouvernement du Québec.</p> <p>Pour le repas du midi du comité organisateur, un maximum de quatre personnes assises à une même table sera permise.</p>
	<p>Achalandage</p> <p>Les spectateurs sont invités à regarder depuis des espaces réservés ou sur le parcours à des endroits indiqués, mais le champ de tir et ses alentours seront limités.</p> <p>Dès la compétition terminée les athlètes, les spectateurs et les partenaires devront quitter le Centre Myriam Bédard. Les organisateurs et les bénévoles devront quitter les lieux selon l'organisation de la tâche définie.</p>
	<p>Fartage</p> <p>Selon le Protocole de fartage de Biathlon Canada. Un cubicule sera réservé à cet effet.</p>
	<p>Cubicule</p> <p>Un maximum de huit personnes est permis en même temps à l'intérieur du cubicule loué de l'équipe en respectant les règles de la Direction de la Santé publique du gouvernement du Québec.</p>

5. COMITÉ ORGANISATEUR DE LA COMPÉTITION

5.1 Membre du comité et rôle

Le comité organisateur est formé entre autres :

- Présidence de l'évènement
- Chef de compétition
- Secrétaire de compétition
- Chef du chronométrage
- Chef de parcours
- Chef de stage
- Chef du champ de tir
- Délégué technique
- Responsable de la logistique
- Responsable des bénévoles
- Responsable du respect des règles de santé publique

Le comité organisateur s'assure de la gestion opérationnelles et sanitaires ainsi que la sécurité de la compétition.

5.2 Dispositions

Le comité s'assure que des stations de désinfection des mains seront sur le site pour permettent un lavage fréquent des mains tout au long de la compétition.

Dans la zone de chronométrage et résultats du bâtiment du Centre Myriam Bédard, aucune intrusion ne sera permise à l'exception des personnes autorisées. Chacune des personnes présentes dans la salle aura son propre matériel.

L'utilisation de walkie-talkie, d'un porte-voix et d'un amplificateur sont utilisés pour donner les consigner et diriger à distance.

Un horaire pour les cérémonies protocolaires sera remis aux clubs participants. La remise des médailles s'effectuera rapidement à la suite de l'arrivée du dernier participant. Les médailles seront déposées avec des gants sur un plateau pour procéder à sa remise. L'athlète devra prendre et mettre sa médaille autour de son cou lui-même pour éviter tout contact. Deux plateaux seront utilisés et seront aussitôt désinfecter pour la poursuite les cérémonies.

La photo protocolaire avec les athlètes et médailles pourra être prise sur un podium adapté pour respecter la distanciation d'un mètre entre chaque médaillé.

Aucune vente de nourriture et de breuvages ne sera permise sur le Centre Myriam Bédard.

Le nettoyage et la désinfection du bloc sanitaire sont faits régulièrement.

Les personnes responsables s'assurent de faire respecter l'horaire définis de la compétition afin d'éviter les rassemblements et le flânage sera interdit après les compétitions au Centre Myriam Bédard.

Une trousse de premiers soins incluant des couvre-visages, des gants, et du gel désinfectant est mise à la disposition du personnel entraîneur et est accessible en tout temps durant les périodes d'entraînement et de compétitions.

Le personnel entraîneur doit obligatoirement porter un couvre-visage, et des gants pour toute intervention de premiers soins envers une personne blessée. Des lunettes protectrices sont fortement recommandées. Un couvre-visage doit être fourni à la personne blessée.

Pour les événements et compétitions nationales un organisme reconnu en premiers soins seront partenaires et présents sur place en mode vigilance et d'intervention.

6. AVANT LA COMPÉTITION

6.1 Inscription à la compétition

L'inscription est en ligne seulement. Aucune inscription sur place ou sur papier ne sera acceptée. Le paiement de l'inscription doit être complété en ligne seulement.

Tel qu'indiqué dans l'invitation à la compétition, la Politique des frais de remboursement sera respectée, sauf exception en lien avec la Covid-19. Si un athlète venait à démontrer des signes et/ou des symptômes de la Covid-19 entre la date limite d'inscription et le début de la compétition, la FQB fera un remboursement complet des frais d'inscription. Avant de procéder, un certificat médical attestant son état de santé devra être présenté dans les dix jours suivant son diagnostic.

6.2 Invitation à la compétition

Une invitation à la compétition est transmise à tous les participants au moins deux mois précédent la compétition.

L'invitation de compétition détaille l'inscription, la logistique, l'horaire et le calendrier des compétitions selon les catégories d'athlète, le fartage, les mises à jour, la carte des pistes de compétition et l'itinéraire pour se rendre au Centre Myriam Bédard.

Le Protocole d'organisations d'évènements et de compétitions en biathlon de la FQB est acheminé à tous les clubs, entraîneurs et athlètes participants.

7. LE JOUR DE LA COMPÉTITION

7.1 Arrivée

- Des bénévoles à l'entrée du stationnement seront présents pour rappeler les normes sanitaires et diriger les participants;
- Les entraîneurs et athlètes arrivent au Centre Myriam Bédard 60 minutes avant la compétition;
- Les athlètes arrivent au Centre Myriam Bédard arrivent au Centre Myriam Bédard prêt, habillé et complètement autonome (bouteille d'eau, collation, vêtements, etc.);
- Les arrivants doivent obligatoirement se rendre à la Table d'accueil avant d'entrée sur le site de compétition.

7.2 Préposé à la table d'accueil et déclaration de reconnaissance de risque

Le préposé à la table d'accueil dans le stationnement au bas des escalier du Centre Myriam Bédard tient un registre des personnes présentes et devra :

- Expliquer le processus à suivre;
- Vérifier si la personne a des signes ou des symptômes de Covid en posant les questions du questionnaire aux arrivants et faire signer leur déclaration;

- Vérifier si la personne a été en contact avec une personne présentant des symptômes de Covid dans les 14 derniers jours. Le cas échéant l'accès au Centre Myriam Bédard sera refusé;
- Les consignes sanitaires sont clairement affichées au site de compétition.

7.3 Préparation à la compétition

Selon les directives de la compétition :

- Les bénévoles responsables sont clairement identifiés;
- L'athlète se prépare physiquement à sa compétition;
- Le moment venu, il enregistre son arme à la table d'enregistrement des armes et reçoit son dossard et son numéro de jambe (*leg number*);
- L'entraîneur accompagnateur s'installe au champ de tir avec son matériel de compétition.

7.4 Les officiels

Chacun des officiels/responsables du comité organisateur devront avoir avec eux une bouteille de solution hydroalcoolique avec une concentration d'au moins 60% d'alcool.

Pour toute intervention d'un officiel auprès d'un participant, le masque médical est obligatoire en appliquant autant que possible la distanciation d'un mètre.

8. APRÈS LA COMPÉTITION

8.1 Fin de la compétition

- Les athlètes remettent leur dossard, leur *leg number* et décharge leur arme en présence de la personne de la table d'enregistrement des armes;
- Les entraîneurs rangent sans tarder leur matériel de compétition;
- Se lave les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique;

8.2 Préparation à la sortie

- Les participants d'un même club restent regroupés sous forme de bulle en respectant la distanciation d'un mètre en attendant les résultats de la compétition;
- Les bénévoles qui ont terminés leurs tâches devront quitter le Centre Myriam Bédard.
- Les spectateurs devront quitter le Centre Myriam Bédard dès que la dernière compétition terminée.

8.3 Résultats

- Chaque entraîneur de club de biathlon recevra la feuille de tous les résultats qu'il pourra consulter avec son équipe;
- Vingt minutes au maximum suivant la réception des feuilles de résultats de la compétition, entraîneurs, athlètes et accompagnateurs devront avoir quitter le Centre Myriam Bédard.

9. LIENS UTILES

Biathlon Canada

Page de ressources sur la COVID-19 à l'attention des divisions et des clubs

<http://biathloncanada.ca/fr/ressources-covid-19/>

Outil d'analyse et réduction de risque pour les clubs

http://biathloncanada.ca/wp-content/uploads/2020/06/BIA_Club-Risk_Assessment-and-Mitigation-Checklist-Tool_Appendix-B_FR.xlsx

Gouvernement du Canada

Ressources et Auto-Évaluation en ligne

<https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction>

Plan de vol du Canada pour la navigation dans le contexte de la COVID-19

<https://tc.canada.ca/fr/initiatives/mesures-mises-jour-lignes-directrices-liees-covid-19-emises-transport-canada/plan-vol-canada-navigation-dans-contexte-covid-19>

Gouvernement du Québec

Loisirs et sports (au 1^{er} septembre 2021) <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/mesures-loisir-sport-ete21.pdf?1631220453>

Plan de déconfinement et conditionnel à l'évolution de la pandémie (au 28 juin 2021)

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/dossiers-soumis-conseil-ministres/mesures_deconfinement_20210628_memoire.pdf?1632771255

Mesures en vigueur à compter du 15 novembre 2021

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/mesures-en-vigueur.pdf?1635890312

Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

Outils d'évaluation des symptômes de la COVID-19

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-évaluation-symptomes-covid-19>

Guide auto-soins

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/20-210-243WFA_Guide-autosoins_francais.pdf?1608742335

Guide de la CNESST pour les activités intérieures et extérieures

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/dc100-2161-2-guide-sports.pdf>